



COLLÈGE NATIONAL
DES GYNÉCOLOGUES
ET OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS

Paris, le 19 octobre 2007

Communiqué de presse

Pour une consultation avant la grossesse

Le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français a pris note du projet de suppression de la consultation et du certificat prénuptial institué en 1942. Cette suppression qui ne concerne plus que les 270.000 couples qui se marient chaque année, avait pour but de remettre à chacun des futurs époux, une brochure d'éducation sanitaire et de leur apporter des informations sur la contraception, la grossesse et les maladies sexuellement transmissibles. Depuis l'apparition du Sida, le médecin devait aussi les informer des risques de contamination et leur proposer un dépistage.

Certes, cette suppression fera économiser 14 millions d'euros à l'Assurance Maladie et ne changera rien pour les 47 % de naissances qui ont lieu actuellement hors mariage.

Néanmoins, le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français attire l'attention des couples, des médecins et des autorités sanitaires sur l'intérêt d'une consultation médicale avant de débiter une grossesse.

Avoir un enfant est un événement important pour un couple et cela se prépare.

Si l'on n'a jamais eu d'enfant, un examen général et gynécologique avec un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus, une prise de sang pour connaître son immunité contre certaines maladies infectieuses (rubéole, Sida, toxoplasmose) est utile. Il en va de même pour l'adaptation de certains traitements contre indiqués pendant la grossesse ou encore l'arrêt de la consommation du tabac, du cannabis ou de l'alcool. Enfin, des conseils nutritionnels sont souvent nécessaires. Reprendre un poids normal, arrêter ou adapter un traitement, cesser de fumer, se faire vacciner, prend du temps, mais est plus facile à réaliser avant la conception qu'une fois la grossesse débutée.

Si la femme a eu une grossesse difficile avec l'apparition d'une hypertension, d'un diabète, voire un accouchement prématuré ou une maladie de l'enfant, la consultation préconceptionnelle est indispensable pour revoir le problème avec son gynécologue-obstétricien et essayer de trouver des solutions afin d'éviter la récurrence.

Avoir un enfant en bonne santé après une grossesse sans soucis est le vœu de toutes les mamans

Un « point santé » avec son médecin avant d'arrêter la contraception est indispensable. Il est aussi recommandé par l'Académie de Médecine et la Haute Autorité de Santé.

On trouve normal de faire un examen médical systématique au travail, pour débiter la pratique d'un sport, il faut le faire aussi pour accueillir son enfant dans les meilleures conditions.

Contacts scientifiques :

Jacques Lansac - *Président du CNGOF*

Tél. : 02.47.47.69.60

Emile Daraï - *Secrétaire Général du CNGOF*

Tél. : 06.60.78.17.84

Dominique Luton - *Secrétaire Général du CNGOF*

Tél. : 06.18.18.27.56

Service de presse et de communication :

Marie-Hélène Coste

MHC Communication

Tél. : 01.49.12.03.40